



TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY  
AVOCATS

ENVOI PAR TÉLÉCOPIEUR

À: **Me Marc-Aurèle Racicot**  
(450) 933-0951

Pages : **23** (incluant page d'envoi)  
Date : 27 novembre 2008

Objet : Savoir-Faire Linux inc. c. Régie  
des rentes du Québec et Centre  
de services partagés du Québec  
et als.

VIRéf. :  
N/Réf. : 208-165/CJ

De : M<sup>e</sup> Claude Jean  
cjean@tremblaybois.qc.ca

Tel que convenu  Pour votre information  Dans l'attente de vos commentaires

Cher confrère,

Tel que demandé, vous trouverez ci-joint copie des pièces MC-1 à MC-3 alléguées dans la défense du Centre de services partagés du Québec.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.

**Me Claude Jean**

Iberville Un – 1195, avenue Lavigerie, bureau 200  
Québec (Québec) G1V 4N3  
Télécopieur : 418-656-6766 ou 418-658-6100

Si vous ne recevez pas toutes les pages,  
veuillez communiquer avec :

**Nancy Fliset (418) 656-9966, #275**

**AVIS DE CONFIDENTIALITÉ**

Seul le destinataire est autorisé à prendre connaissance du présent document et ses annexes. Son contenu est confidentiel et relève du secret professionnel de l'avocat. Si vous n'êtes pas le destinataire ou croyez avoir reçu ce message par erreur, nous vous saurions gré de nous en aviser au 418-656-9966 et d'en détruire le contenu sans le communiquer à d'autres ou le reproduire.

**CONFIDENTIALITY NOTICE**

Only the addressee is authorized to read the information contained in the present document and its appendices. Its content is confidential and covered by the professional secret of the lawyer. If you are not the addressee or believe this message was erroneously sent to you, please call us at 418-656-9966.

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC

NO: **200-17-009506-080**

DANS LA COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre civile)

**SAVOIR-FAIRE LINUX INC.,**

Demanderesse

C/

**RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC,**

Défenderesse

ET/

**FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU  
QUÉBEC, division du CENTRE DE  
SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC,**

ET/

**MICROSOFT CANADA,**

ET/

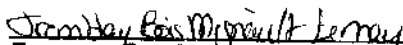
**PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,**

Mis en cause

**LISTE DE PIÈCES DE LA MISE EN CAUSE,  
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

- PIÈCE MC-1 :** Document numéro CT205153 en date du 26 juin 2007 du Conseil du trésor et documents y annexés;
- PIÈCE MC-2 :** Document « *Modalités des contrats ouverts de logiciels* »;
- PIÈCE MC-3 :** Demande de livraison.


**QUÉBEC, ce 26 novembre 2008**


  
**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY**  
Procureurs de la mise en cause  
(Centre de services partagés du Québec)

CJ/mf  
N/Réf. : 208-165/CJ

**TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY  
AVOCATS**

1875 AV. LA VIGÉRIE, BUREAU 200, QUÉBEC (QUÉBEC) G1V 4N3  
TÉLÉPHONE : (418) 658-8900 TÉLÉCOPIEUR : (418) 658-8100

<p>No: <b>200-17-009506-080</b>  <b>COUR SUPÉRIEURE</b>          (Chambre civile)  <b>DISTRICT DE QUÉBEC</b></p>	<p><b>SAVOIR-FAIRE LINUX INC.</b>,          Demanderesse          C/  <b>RÉGIE DES RENTÉS DU QUÉBEC,</b>          Défenderesse          ET/  <b>FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC,</b>          division du <b>CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC,</b>          ET/  <b>MICROSOFT CANADA,</b>          ET/  <b>PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,</b>          Mis en cause</p>
<p><b>LISTE DE PIÈCES ET PIÈCES MC-1 À MC-3</b></p>	<p>M<sup>e</sup> Claude Jean          cjean@tremblaybois.qc.ca          Réf. : <b>206-165/CJ</b>          Casier 4 / 81-0375</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><b>TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY</b>  <b>AVOCATS</b>          Société en nom collectif</p> <p>Isabelle Un          Téléphone: 418-658-9666          1185, avenue Lavigne, bureau 200          Québec (Québec) G1V 4N3          Télécopieur: 418-656-6766          www.tremblaybois.qc.ca</p>	

<p>No: <b>200-17-009506-080</b>  <b>COUR SUPÉRIEURE</b>          (Chambre civile)  <b>DISTRICT DE QUÉBEC</b></p>	<p><b>SAVOIR-FAIRE LINUX INC.,</b>          Demanderesse          C/  <b>RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC,</b>          Défenderesse          ET/  <b>FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC,</b>          division du <b>CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC,</b>          ET/  <b>MICROSOFT CANADA,</b>          ET/  <b>PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,</b>          Mis en cause</p>
<p><b>PIÈCE MC-1</b></p>	
<p>M<sup>e</sup> Claude Jean          cjean@tremblaybois.qc.ca</p>	<p>Réf. : <b>208-165/CJ</b>          Cassier 4 / BI-0375</p>
<p style="text-align: center;"></p> <p style="text-align: center;"><b>TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY</b>  <b>AVOCATS</b>  <small>Soctés en nom collectif</small></p> <p>Trempville, Un Téléphone : 418-658-9866          1195, avenue Lavigne, Bureau 200 Télécopieur : 418-658-6786          Québec (Québec) G1V 4N3 www.tremblaybois.qc.ca</p>	

Québec

C.T. général

64597

C.T.	205153
Date	26 JUIN 2007

Ministère ou organisme Centre de services partagés du Québec	Dossier
Unité administrative Direction générale des acquisitions	Montant total
Titre du programme	

## Objet de la demande

Autoriser le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à prolonger, jusqu'au 30 juin 2009, les contrats ouverts conclus avec des manufacturiers de logiciels dont la liste apparaît à l'annexe 1 ainsi que le recours à ces contrats selon les modalités décrites à la présente demande.

## Synthèse des explications

Page 1

Entre 2002 et 2005, le Conseil du trésor a autorisé la Direction générale des acquisitions à maintenir en vigueur, avec des manufacturiers de logiciels, des contrats ouverts négociés de gré à gré pouvant être utilisés uniquement pour des commandes respectant les situations décrites aux CT accordant ces autorisations. Ces CT sont :

Année	Autorisation
2002	CT 198766
2003	CT 200132 et CT 200332
2004	CT 200799
2005	CT 202603

Par sa décision du 27 juin 2006 (CT 203997), le Conseil du trésor autorisait le CSPQ à prolonger, pour une période n'excédant pas le 30 juin 2007, les contrats ouverts visés par les autorisations précédentes, ainsi que le recours à ces contrats selon des modalités assouplies par rapport aux décisions antérieures, et ce, tel que demandé par le CSPQ.

Depuis cette dernière autorisation, le CSPQ a modifié le processus de commande des logiciels en fonction de la décision du Conseil du trésor et a effectué des présentations sur ce sujet auprès de la clientèle et des fournisseurs. Depuis l'introduction de ces assouplissements, aucune situation problématique n'a été constatée avec les fournisseurs dans l'application de ces mesures et la collaboration entre les ministères et le CSPQ a été constante.

La durée de l'autorisation du Conseil du trésor se limitait à un an. Cette décision était basée, entre autres, sur le fait que la Loi sur les contrats des organismes publics (2006, chapitre 29) adoptée et sanctionnée en juin 2006, mais non en vigueur, pourrait apporter des modifications à l'octroi des contrats de gré à gré.

Québec



C.T. general

C.T.	205153
Date	26 JUIN 2007

Ministère ou organisme Centre de services partagés du Québec	Dossier
Unité administrative Direction générale des acquisitions	Montant total
Titre du programme	

## Objet de la demande

Autoriser le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à prolonger, jusqu'au 30 juin 2009, les contrats ouverts conclus avec des manufacturiers de logiciels dont la liste apparaît à l'annexe 1 ainsi que le recours à ces contrats selon les modalités décrites à la présente demande.

## Synthèse des explications

Page 2

Puisque la période permettant l'entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes publics peut être estimée à 24 mois au maximum, le CSPQ demande au Conseil du trésor de reconduire sa décision CT 203997 jusqu'au 30 juin 2009. Ceci afin de permettre au CSPQ de fournir à ses clients les logiciels découlant de ces contrats durant cette période.

Demande est faite au Conseil du trésor d'autoriser :

1. Le CSPQ à prolonger jusqu'au 30 juin 2009, les contrats ouverts négociés de gré à gré avec les manufacturiers de logiciels dont la liste apparaît à l'annexe 1 et à recourir, sans appel d'offres, à ces contrats ouverts pour donner suite aux commandes de logiciels des ministères et des organismes (M/O), sous réserve du respect d'au moins une des conditions suivantes :
  - a) la valeur des acquisitions prévisibles du M/O concernant ce logiciel est inférieure à 5 000 \$ par période de douze mois;
  - b) une recherche sérieuse et documentée a confirmé que seul le fournisseur identifié peut répondre aux besoins du M/O. Pour confirmer la conclusion de cette recherche, le CSPQ doit, lorsque la valeur des acquisitions prévisibles du M/O concernant ce logiciel au cours d'une période de douze mois est de 25 000 \$ ou plus, procéder à un avis d'intention, conformément à l'article 6 de la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (Décret numéro 1285-2001);
  - c) dans le cas d'une mise à niveau ou du déploiement d'un logiciel déjà en place, s'il est démontré, et ce, à la satisfaction du CSPQ, que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés; le CSPQ doit, pour une acquisition d'un montant de 25 000 \$ ou plus, procéder à la publication d'un avis d'attribution, conformément à l'article 6 de la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (Décret 1285-2001).

Québec



C.T. général

C.T.	205153
Date	26 JUN 2007

Ministère ou organisme Centre de services partagés du Québec	Dossier
Unité administrative Direction générale des acquisitions	Montant total
Titre du programme	

## Objet de la demande

Autoriser le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) à prolonger, jusqu'au 30 juin 2009, les contrats ouverts conclus avec des manufacturiers de logiciels dont la liste apparaît à l'annexe 1 ainsi que le recours à ces contrats selon les modalités décrites à la présente demande.

## Synthèse des explications

Page 3

2. Les organismes visés par les paragraphes 2° et 3° de l'article 4 de la Loi sur le vérificateur général à recourir, sans appel d'offres, aux contrats ouverts autorisés par la présente demande pour leurs commandes de logiciels, et ce, sous réserve du respect d'au moins une des conditions suivantes :
- la valeur des acquisitions prévisibles par cet organisme concernant ce logiciel est inférieure à 5 000 \$ par période de douze mois;
  - une recherche sérieuse et documentée a confirmé que seul le fournisseur identifié peut répondre aux besoins de l'organisme. Pour confirmer la conclusion de cette recherche, l'organisme doit, lorsque la valeur de ses acquisitions prévisibles concernant ce logiciel au cours d'une période de douze mois est de 25 000 \$ ou plus, procéder à un avis d'intention, conformément à l'article 6 de la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (Décret numéro 1285-2001);
  - dans le cas d'une mise à niveau ou du déploiement d'un logiciel déjà en place, s'il est démontré que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés; l'organisme doit, pour une acquisition d'un montant de 25 000 \$ ou plus, procéder à la publication d'un avis d'attribution, conformément à l'article 6 de la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (Décret 1285-2001).

Sous-ministre ou dirigeant de l'organisme <i>Cynthia Gauthier</i>	Date 19 juin 2007	Ministère N.B. W.	Date 2007-06-26
--	----------------------	----------------------	--------------------

IMPUTATION			ANNÉES		Directeur de la comptabilité	Date
Programme	Élément	Suppl. catégorie	En cours	Ulérieures		
					Pour renseignements, s'adresser à : <b>Claude Poirier</b>	Téléphone 41 8644-6499

**DÉCISION :**

(VOIR PAGE SUIVANTE)

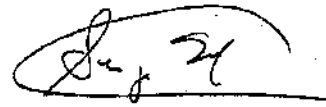
C.T.: 205153

DATE: 26 JUIN 2007

**LE CONSEIL DU TRÉSOR DÉCIDE :**

1. D'approuver la demande;
2. De rappeler au Centre de services partagés du Québec :
  - a) qu'il lui appartient de s'assurer du respect des conditions d'utilisation des contrats ouverts visés par la demande;
  - b) qu'il devra faire preuve de plus de rigueur à cet égard au cours de la période de validité de la présente autorisation.

Le greffier du Conseil du trésor,




SERGE MARTINEAU



**LISTE DES FOURNISSEURS VISÉS PAR LA DEMANDE  
ANNEXE I**

FOURNISSEURS	FAMILLES DE PRODUITS
Adobe	Logiciel de création et d'édition de contenu
IBM	Logiciel de communication, de développement et de gestion d'infrastructure
McAfee	Logiciel de sécurité
Microsoft	Système d'exploitation, suite bureautique, logiciel de communication, de développement et de gestion d'infrastructure
Network General	Logiciel de sécurité réseaux
Novell	Système d'exploitation, logiciel de communication et de gestion d'infrastructure
Oracle	Système de gestion de base de données et de développement Internet
Symantec	Logiciel de sécurité
SAS Institute	Logiciel de gestion des statistiques et d'aide à la décision

No: <b>200-17-009506-080</b> COUR SUPÉRIEURE (Chambre civile) DISTRICT DE QUÉBEC	Demanderesse C/ <b>SAVOIR-FAIRE LINUX INC.,</b> RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC, Défenderesse ET/ FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC, division du <b>CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC,</b> ET/ <b>MICROSOFT CANADA,</b> ET/ <b>PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,</b> Mis en cause
<b>PIÈCE MC-2</b>	M <sup>e</sup> Claude Jean cjean@tremblaybois.qc.ca Ref. : <b>208-165/CJ</b> Casier 4 / BT-0375
<div style="text-align: center;">  <p><b>TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY</b>  <b>AVOCATS</b>  <i>Service en nom collectif</i></p> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; font-size: small;"> <div data-bbox="1174 1373 1235 1442">           1195, avenue Lavigne, bureau 200            Québec (Québec) G1V 4H3         </div> <div data-bbox="1174 953 1235 1142">           Téléphone : 418-658-0966            Télécopieur : 418-656-6766            www.tremblaybois.qc.ca         </div> </div>	

## Modalités d'utilisation des contrats ouverts de logiciels

### Rubriques accessibles

- Introduction
- Modalités détaillées
- Tableau-synthèse des modalités d'utilisation des contrats ouverts de logiciels
- Cheminement des commandes
  - ministères et organismes budgétaires
  - organismes non budgétaires assujettis au RCACS
  - organismes non budgétaires et non assujettis au RCACS dont les organismes et établissements des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, les municipalités, les organismes municipaux et les sociétés d'état
- Définitions
- Foire aux questions
- Exemples de situations d'achat

### Introduction

À l'automne 2002, le Conseil du trésor permettait à la Direction générale des acquisitions (DGACQ) de continuer à réaliser d'importantes économies par ses regroupements d'achat dans le domaine des logiciels. La DGACQ a donc mis en place des modalités afin d'en effectuer l'achat.

Les objectifs poursuivis par la mise en place des modalités d'utilisation des contrats ouverts de logiciels sont de privilégier l'appel d'offres pour l'acquisition de logiciels et de limiter l'emploi des contrats ouverts aux cas où il n'est pas requis ou souhaitable de recourir à l'appel d'offres.

### Modalités détaillées

Tous les contrats ouverts de logiciels mis en place par la DGACQ, à l'exception des logiciels d'épuration, ne peuvent être utilisés que dans les cas suivants :

#### 1) Pour un ministère ou un organisme budgétaire (m/o)

- lorsque la valeur prévisible des acquisitions du même logiciel est inférieure à 5 000 \$ pour une période de douze (12) mois ;
- lorsque la valeur prévisible des acquisitions du même logiciel est inférieure à 25 000 \$ pour une période de douze (12) mois et qu'une étude sérieuse et documentée réalisée par le m/o a confirmé qu'un seul logiciel peut répondre aux besoins ;
- lorsque la valeur prévisible des acquisitions du même logiciel est égale ou supérieure à 25 000 \$ pour une période de douze (12) mois et que la DGACQ a procédé à un avis d'intention confirmant la conclusion d'une recherche sérieuse et documentée qui atteste qu'un seul logiciel répond aux besoins ;

- dans le cas d'une mise à niveau ou du déploiement d'un logiciel déjà en place, s'il est démontré, et ce, à la satisfaction du Centre de services partagés du Québec, que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés.

Pour une acquisition d'un montant de 25 000 \$ ou plus, il est requis de procéder à la publication d'un avis d'attribution tel que décrit à la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (Décret 1285-2001).

**Le formulaire de commande doit porter la mention suivante :**

« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

« Numéro d'avis d'intention-attribution : \_\_\_\_\_ ».

Date de publication : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ ». (lorsque requis)

**2) Pour les organismes non budgétaires assujettis au Règlement sur les contrats d'approvisionnement de construction et de services des ministères et des organismes publics (RCACS)**

- lorsque la valeur prévisible des acquisitions du même logiciel est inférieure à 5 000 \$ pour une période de douze (12) mois ;
- lorsque la valeur prévisible des acquisitions du même logiciel est inférieure à 25 000 \$ pour une période de douze (12) mois et qu'une étude sérieuse et documentée réalisée par l'organisme a confirmé qu'un seul logiciel peut répondre aux besoins ;
- lorsque la valeur prévisible des acquisitions du même logiciel est égale ou supérieure à 25 000 \$ pour une période de douze (12) mois et que l'organisme a procédé à un avis d'intention pour confirmer la conclusion d'une recherche sérieuse et documentée attestant qu'un seul logiciel peut répondre aux besoins ;
- dans le cas d'une mise à niveau ou du déploiement d'un logiciel déjà en place, s'il est démontré que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés.

Pour une acquisition d'un montant de 25 000 \$ ou plus, il est requis de procéder à la publication d'un avis d'attribution tel que décrit à la Directive sur l'application de l'accord intergouvernemental sur les marchés publics entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de l'État de New York (Décret 1285-2001).

**Le formulaire de commande doit porter la mention suivante :**

« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

« Numéro d'avis d'intention-attribution : \_\_\_\_\_ ».

Date de publication : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ». (lorsque requis)

**3) Pour les organismes non budgétaires et non assujettis au Règlement sur les contrats d'approvisionnement, de construction et de services des ministères et des organismes publics (RCACS)**

A condition que la réglementation d'acquisition de l'organisme permette d'effectuer l'acquisition sans appel d'offres mettant en compétition plus d'un manufacturier et ce, même s'il n'existe pas de contrat ouvert.

En d'autres termes, l'existence d'un contrat ouvert ne peut être un motif invoqué pour se soustraire à un appel d'offres entre manufacturiers.

**Le formulaire de commande doit porter la mention suivante :**

« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

Tableau synthèse des modalités d'utilisation des contrats ouverts de logiciels

La clientèle de la Direction générale des acquisitions (DGACC) peut utiliser les contrats ouverts de logiciels logiciels lorsque l'une ou l'autre des conditions suivantes est rencontrée. <b>Organismes non budgétaires</b> <b>et non assujettis au RCACS</b> organismes et établissements du réseau de l'éducation, et des services sociaux, municipales et organismes municipaux	<b>M/O budgétaires</b> La valeur prévisible des acquisitions de ce logiciel par période de 12 mois est :	La valeur prévisible des acquisitions de ce logiciel par période de 12 mois est :
	<p>&lt; 5 000 \$</p> <p>≥ 5 000 \$ &lt; 25 000 \$</p> <p><b>Nouveau produit</b> Une recherche sérieuse et documentée confirmant que seul le logiciel identifié peut répondre aux besoins.</p> <p>Mise à niveau ou déploiement d'un logiciel déjà en place. S'il est démontré, et ce, à la satisfaction du Centre de services partagés du Québec, que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés.</p> <p>≥ 25 000 \$</p>	<p>&lt; 5 000 \$</p> <p>≥ 5 000 \$ &lt; 25 000 \$</p> <p><b>Nouveau produit</b> Une recherche sérieuse et documentée confirmant que seul le logiciel identifié peut répondre aux besoins.</p> <p>Mise à niveau ou déploiement d'un logiciel déjà en place. S'il est démontré, et ce, à la satisfaction du Centre de services partagés du Québec, que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés.</p> <p>≥ 25 000 \$</p>
<p>A condition que la réglementation d'acquisition de l'organisme permette d'effectuer l'acquisition sans appels d'offres mettant en compétition plus d'un manufacturier et ce, même s'il n'existe pas de contrat ouvert.</p> <p>En d'autres termes, l'existence d'un contrat ouvert ne peut être un motif invoqué pour se soustraire à un appel d'offres entre manufacturiers.</p>	<p>&lt; 5 000 \$</p> <p>≥ 5 000 \$ &lt; 25 000 \$</p> <p><b>Nouveau produit</b> Une recherche sérieuse et documentée confirmant que seul le logiciel identifié peut répondre aux besoins. Un avis d'intention doit être publié par l'organisme.</p> <p>Mise à niveau ou déploiement d'un logiciel déjà en place. S'il est démontré que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés. Un avis d'attribution doit être publié par l'organisme.</p>	<p>&lt; 5 000 \$</p> <p>≥ 5 000 \$ &lt; 25 000 \$</p> <p><b>Nouveau produit</b> Une recherche sérieuse et documentée confirme que seul le logiciel identifié peut répondre aux besoins. Un avis d'intention doit être publié par la DGACC.</p> <p>Mise à niveau ou déploiement d'un logiciel déjà en place. S'il est démontré, et ce, à la satisfaction du Centre de services partagés du Québec, que ces acquisitions visent à assurer la continuité et l'évolution d'un logiciel, incluant le renouvellement d'un contrat d'entretien, la mise à niveau d'un logiciel, l'acquisition de licences supplémentaires et l'acquisition d'un outil additionnel dans un ensemble de logiciels intégrés. Un avis d'attribution doit être publié par la DGACC.</p>

## Cheminement des commandes

### Ministères et organismes budgétaires

**Lorsque Fournitures et ameublements du Québec (FAQ) est le distributeur des produits**

**Si l'achat est inférieur à 25 000 \$**

- Commandez directement par le Portail d'approvisionnement :  
[www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca](http://www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca)
- ou
- Utilisez le formulaire de commande FA-100 ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le à l'adresse suivante :

Fournitures et ameublement du Québec (FAQ)  
Centre de Services Partagés du Québec  
1200, rue Taillon, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1N 3V5  
Télécopieur : 418 643-4076

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom du ministère ou de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- votre numéro de contrat d'inscription, le cas échéant (Microsoft ou IBM/Lotus/Tivoli);
- la mention : (apposée par le ministère ou l'organisme).  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

**Si l'achat est égal ou supérieur à 25 000 \$**

- Commandez directement par le Portail d'approvisionnement :  
[www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca](http://www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca)
- ou
- Utilisez le formulaire de commande FA-100 ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le à l'adresse suivante :

Fournitures et ameublement du Québec (FAQ)  
Centre de Services Partagés du Québec  
1200, rue Taillon, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1N 3V5  
Télécopieur : 418 643-4076

et transmettez à FAQ la justification écrite permettant d'établir le caractère spécifique du produit commandé. FAQ fera analyser le dossier d'acquisition par le responsable du dossier de la DGACQ et, si la commande est approuvée, elle sera acheminée.

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom du ministère ou de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- votre numéro de contrat d'inscription, le cas échéant (Microsoft ou IBM/Lotus/Tivoli);
- la mention : (apposée par la DGACQ)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ »  
Numéro d'avis d'intention-attribution : \_\_\_\_\_  
Date de publication : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ ».

**Lorsque le manufacturier ou un revendeur autorisé est le distributeur des produits**

**Si l'achat est inférieur à 25 000 \$**

Utilisez le formulaire « Demande de livraison » (DL) ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le au fournisseur. Voir le guide d'achat.

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom du ministère ou de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- la mention : (apposée par le ministère ou l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

**Si l'achat est égal ou supérieur à 25 000 \$**

Utilisez le formulaire « Demande de livraison » (DL) ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le au responsable du dossier à la DGACQ à l'adresse suivante :

Direction des acquisitions des technologies de l'information  
Centre de Services Partagés du Québec  
1500B, rue Jean-Talon Nord, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1N 4T5  
Télécopieur : 418 646-3190

**accompagné** de la justification écrite permettant d'établir le caractère spécifique du produit commandé. Si la commande est approuvée, elle vous sera réacheminée et vous pourrez transmettre votre formulaire de commande au fournisseur. Voir le guide d'achat.

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom du ministère ou de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- la mention : (apposée par la DGACQ)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ »  
Numéro d'avis d'intention-attribution : \_\_\_\_\_  
Date de publication : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_



### Organismes non budgétaires assujettis au RCACS

**Lorsque Fournitures et ameublement du Québec (FAQ) est le distributeur des produits**

#### **Si l'achat est inférieur à 25 000 \$**

- Commandez directement par le Portail d'approvisionnement :  
[www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca](http://www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca)

ou

- Utilisez le formulaire de commande FA-100 ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le à l'adresse suivante :

Fournitures et ameublement du Québec (FAQ)  
Centre de Services Partagés du Québec  
1200, rue Taillon, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1N 3V5  
Télécopieur : 418 643-4076

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- votre numéro de contrat d'inscription, le cas échéant (Microsoft ou IBM/Lotus/Tivoli);
- la mention : (apposée par l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat \_\_\_\_\_ ».

#### **Si l'achat est égal ou supérieur à 25 000 \$**

- Commandez directement par le Portail d'approvisionnement :  
[www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca](http://www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca)

ou

- Utilisez un formulaire de commande FA-100 ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le à l'adresse suivante :

Fournitures et ameublement du Québec (FAQ)  
Centre de Services Partagés du Québec  
1200, rue Taillon, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1N 3V5  
Télécopieur : 418 643-4076

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- votre numéro de contrat d'inscription, le cas échéant (Microsoft ou IBM/Lotus/Tivoli);
- la mention : (apposée par l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_  
Numéro d'avis d'intention-attribution : \_\_\_\_\_  
Date de publication : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ ».

**Lorsque le manufacturier ou un revendeur autorisé est le distributeur des produits****Si l'achat est inférieur à 25 000 \$**

Utilisez le formulaire « Demande de livraison » (DL) ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le au fournisseur. Voir le guide d'achat.

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- la mention : (apposée par l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

**Si l'achat est égal ou supérieur à 25 000 \$**

Utilisez le formulaire « Demande de livraison » (DL) ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le au fournisseur. Voir le guide d'achat.

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- la mention : (apposée par l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat \_\_\_\_\_  
Numéro d'avis d'intention-attribution : \_\_\_\_\_  
Date de publication : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ ».

**Organismes non budgétaires et non assujettis au RCACS****Lorsque Fournitures et Ameublement du Québec (FAQ) est le distributeur des produits****Pour tous les achats**

- Commandez directement par le Portail d'approvisionnement :  
[www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca](http://www.approvisionnement-quebec.gouv.qc.ca)  
ou
- Utilisez le formulaire de commande FA-100 ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le à l'adresse suivante :

Fournitures et ameublement du Québec (FAQ)  
Centre de Services Partagés du Québec  
1200, rue Taillon, 1<sup>er</sup> étage, Québec (Québec) G1N 3V5  
Télécopieur : 418 643-4076

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;

- le nom de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- votre numéro de contrat d'inscription, le cas échéant (Microsoft ou IBM/Lotus/Tivoli);
- la mention : (apposée par l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

***Lorsque le fabricant ou un revendeur autorisé est le distributeur des produits***

**Pour tous les achats**

Utilisez le formulaire « Demande de livraison » (DL) ou le formulaire de l'organisme et transmettez-le au fournisseur. Voir le guide d'achat.

Afin de valider que votre acquisition sera faite en vertu des conditions négociées au contrat ouvert, tout formulaire de commande doit indiquer les renseignements suivants :

- le numéro du contrat;
- le nom de l'organisme client;
- votre numéro de client;
- la mention : (apposée par l'organisme)  
« La présente commande est effectuée conformément aux modalités d'utilisation décrites au guide d'achat : \_\_\_\_\_ ».

**6. Y a-t-il fractionnement des achats lorsque les clients effectuent leurs acquisitions de façon décentralisée ?**

Oui, seulement si les choix sont faits de façon centralisée et que les achats sont envisagés de façon globale, il y aura fractionnement si des achats totalisant un montant supérieur au seuil d'appel d'offres du même logiciel sont effectués à l'intérieur d'une période de douze mois par l'une et l'autre des unités, services ou directions d'un même m/o.

(Voir [http://www.marches-publics.tresor.gc.ca/contrats/documents/aide\\_memo.pdf](http://www.marches-publics.tresor.gc.ca/contrats/documents/aide_memo.pdf))

**7. Peut-on annoncer, dans un avis d'intention, que l'on va acquérir des logiciels sous forme d'options sur une période de plus de un an ?**

Oui, un m/o peut acquérir des logiciels de façon échelonnée sur une période prolongée, à condition que la date de fin de cette période ne dépasse pas la date de fin du contrat ouvert.

**8. Quelles sont les modalités pour acquérir de l'assurance, de l'entretien ou de la maintenance de logiciel ?**

Peu importe le terme utilisé, c'est la nature du contrat qui importe. Vous devez déterminer s'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement ou de service. S'il s'agit d'un contrat d'approvisionnement, les modalités des contrats ouverts de logiciels s'appliquent.

### Exemples de situations d'achat

**1. Acquisition d'un logiciel de sécurité qui est le seul à répondre aux besoins pour une valeur de 50 000 \$ (ministère ou organisme budgétaire)**

Transmission du formulaire de commande à la DGACQ, accompagné d'une recherche sérieuse et documentée justifiant le choix du logiciel

Avis d'intention, par la DGACQ, sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) contenant :

- ◆ les fonctionnalités recherchées;
- ◆ le montant estimé du contrat et le fournisseur.

Transmission de la commande au fournisseur ou processus d'appel d'offres.

**2. Acquisition de 100 licences d'une suite bureautique au coût de 40 000 \$ pour un client ayant déjà 1000 licences d'installées (organismes non budgétaires assujettis au RCACS)**


Transmission du formulaire de commande au fournisseur

Avis d'attribution, par l'organisme, sur le SEAO contenant :

- ◆ le montant du contrat et l'identification du fournisseur;
- ◆ le(s) motif(s) justifiant le non recours à l'appel d'offres.

**3. Acquisition de 100 licences de la suite Office de Microsoft par une municipalité (Organisme non assujettis au RCACS).**

L'organisme doit tout d'abord se poser la question « Est-ce que ma réglementation m'autorise à acquérir un logiciel sans appel d'offres, lequel permettrait de mettre en compétition plus d'un manufacturier (Microsoft, Lotus, Sun) ? ». Si la réponse est « OUI », cet organisme peut utiliser le contrat ouvert.

<p>No. <b>200-17-009506-080</b>  <b>COUR SUPÉRIEURE</b>          (Chambre civile)  <b>DISTRICT DE QUÉBEC</b></p>	<p><b>SAVOIR-FAIRE LINUX INC.</b>,          Demanderesse          C/  <b>RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC,</b>          Défenderesse          ET/  <b>FOURNITURES ET AMEUBLEMENT DU QUÉBEC,</b>          division du <b>CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC,</b>          ET/  <b>MICROSOFT CANADA,</b>          ET/  <b>PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC,</b>          Mis en cause</p>
<p><b>PIÈCE MC-3</b></p> <p>M<sup>e</sup> Claude Jean          cjean@tremblaybois.qc.ca          Réf. : <b>208-165/CJ</b>          Casier 4 / BT-0375</p>	<p>  <b>TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY</b>  <b>AVOCATS</b>          Société en nom collectif          Téléphone : 418-658-9966          Télécopieur : 418-656-6766          www.tremblaybois.qc.ca</p>

PERK 18 108 101 34 HK PHU

6436812 R 5281334

P 03/03

Centre de services partagés Québec

DEMANDE DE LIVRAISON (SANS RECEPTION)

No. 003380

Date de rédaction: 2008-02-15

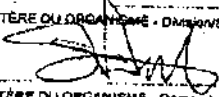
Page 1

<b>FOURNISSEUR</b> À l'attention de: <b>Madine Carufet</b> Compugen Inc. 925, Grande Allée ouest Suite 200 Québec (Québec), G1S 1C1 Tél: (418)827-0084 Fax: (418)827-8902 Région administrative: FOGAD0		<b>ADRESSE DE LIVRAISON</b> À l'attention de: Voir adresse ci-dessous Région administrative:	
<b>ADRESSE DE FACTURATION</b> Service de la comptabilité Centre de services partagés du Québec Fournitures et ameublement du Québec 1200, rue Tallon, 1er étage Québec (Québec), G1N 3V5 Code facturation: Région administrative:		Pour renseignements s'adresser à: NOM: Simon Pelletier Tél: (418)644-2782 Fax: (418)643-4076	

DECLARATION AUX FINS DE L'EXEMPTION DE LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC ET DE LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES:  
 Ceci certifie que les biens ou services désignés sont commandés ou achetés avec les deniers de la Couronne pour l'utilisation de l'acquéreur et que, conséquemment, ils ne sont pas assujettis à la taxe de vente du Québec (TVQ) ni à la taxe sur les produits et services (TPS).

NO. PRODUIT	QUANTITÉ	DESCRIPTION	PRIX UNIT./PAR	TOTAL
<b>ATTENTION - LIVRAISON AU CLIENT</b>				
Régie des Rentes				
Inscription au site : 6674337				
Code budg.: 1-1-00-000000-145636-000-00180-0006006-000000000(2007)				
1	L-2107-6	1 000 unités	Windows Vista Business - Mise à jour	153,10 /Unité = 153 100,00
2	L-2113-7	1 200 unités	Office Pro Plus 2007 - Licence	389,50 /Unité = 467 400,00
3	L-2105-5	350 unités	Visio Standard 2007 - Licence	167,98 /Unité = 58 786,00
<b>LA PRÉSENTE COMMANDE EST EFFECTUÉE CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS D'ACHAT DU GUIDE : 999101314</b>				

Date livr. 2008-02-15	No. comm. ouvr.	Net 30 jours	Conditions	Destination	F.A.B.	TPS 0,00	TVQ 0,00
Code inv. 230	Ministry 863	Ex. 2007	Numéro d'engagement 003380	Centre resp. 2216	Pro. 004	C.C. 001	Montant 679 472,00
Date an ms jr 08 02 15	Numéro du fournisseur 0000002806	Code B	Statut	Engagement antérieur Numéro	Diff	Date de livraison an ms jr 2008 02 15	Conditions de paiement % jours 70 30

MINISTÈRE DU ORGANISME - Division/Service/Direction  2008-02-15 Date	MINISTÈRE DU ORGANISME - Responsable de l'approvisionnement 2008-02-18 Date
MINISTÈRE DU ORGANISME - Demande d'imputation budgétaire Date	CONTRÔLEUR DES FINANCES - Cert. d'imputation et diap. budg. Date

Copie du fournisseur